

IMPRESSION TOUS SUPPORTS Tirage Offset ou Numérique sur tout type de support

&
EVENEMENTIEL

Tous les outils pour optimiser votre visibilité lors d'un salon/événement

Votre communication sur support Digital & Multimédia

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OISE IMPRIM' EIRL

40b rue derrière le bois 60850 ST GERMER DE FLY Siret 47 779 334 300 039 – FR8047779334300039

Les rapports de Oise Imprim' (ci-après « La Société ») avec ses Clients (ci-après « Le Client ») sont régis par les conditions générales de vente telles que définies ci-après/

1. COMMANDES

Toute commande implique l'acceptation expresse et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente et emporte renonciation à toute application de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat.

L'annulation d'une commande entraîne automatiquement la facturation d'un dédit d'un montant égal à 75 % (soixante-quinze pourcent) de la celle-ci, payable à réception de facture. Si une maquette a été réalisée avant l'annulation de la commande, un montant forfaitaire de 80 € ht (quatre-vingt euros hors taxes) viendra s'aiouter au montant du dédit.

Les commandes sont passées principalement par email à contact@oise-imprim.fr

Un accusé de réception confirmant la prise en compte de la commande du client lui est automatiquement envoyé par e-mail. Les commandes sont prises en compte jusqu'à 18 heures chaque jour ouvré, passé cette heure elles sont réputées reçues le lendemain.

La Société s'efforce de maintenir l'accès à son site web 24 heures sur 24, toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas d'interruption de service, notamment pour des raisons de maintenance ou de problème technique. Le client déclare connaître les limites techniques liées aux technologies de l'internet, notamment en ce qui concerne la consultation des informations, le transfert des fichiers et les risques liés à cette technologie. Toute annulation de commande ne pourra intervenir qu'après l'acceptation de la Société et sera dans ce cas confirmée par écrit sous la forme d'un email.

L'entreprise se réserve le droit d'annuler toute commande en cas de violences verbales ou physiques envers les employés, sous-traitants, dirigeants ou clients de l'entreprise, l'emploi de langage cru étant considéré comme faisant partie des violences verbales.

Toute commande passée dont les conditions d'exécution ne seraient pas respectées par le client pourra faire l'objet d'une majoration de 20%, calculés sur le montant total de la commande, pour frais de traitement, payable à réception de facture.

Toute commande prévoyant un nombre définit de tirages sur une durée déterminée et dont l'exécution ne pourrait se faire du fait du client, sera considérée annulée par celui-ci et les éventuels acomptes seront conservés par Oise Imprim' dès lors qu'il se sera écoulé 12 mois révolus depuis le dernier tirage réalisé dans le cadre de ladite commande.

Toute commande doit être réalisée dans un délai de 18 mois calendaire à compter de sa signature, toute commande dépassant se délai sera considérée comme abandonnée par le client et les sommes versées conservées par Oise Imprim'.

2. PRIX

Les prix de vente affichés sur les sites web de la Société sont valables jusqu'à toute nouvelle parution annulant les conditions précédentes. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Dans ce cas, les prix de référence sont ceux publiés sur les sites web (et non ceux figurant sur les catalogues ou supports papiers).

Les prix sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande, ils s'entendent hors taxe, en euros, franco de port, en France métropolitaine.

Tout client qui demanderait plus de 2 devis successifs pour la même prestation pourra se voir facturer de 400 € ht à titre d'honoraires d'étude. Pour certains travaux, la Société est amenée à établir un devis spécifique. Dans ce cas, la validité de l'offre est limitée à un mois.

3. MOYENS DE PAIEMENT

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 144-6 du code de commerce, le paiement des commandes s'effectue principalement par 2 moyens distincts :

- par virement bancaire
- par chèque adressé au siège (si le montant du chèque est inférieur à 300 €)

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

En cas de paiement par chèque, la mise en fabrication n'est démarrée qu'après réception du titre de paiement.

4. FACTURATION

Une facture est établie en fin de mois regroupant toutes les commandes expédiées dans le mois.

Nota : les factures ne sont pas adressées par courrier mais sont adressées par e-mail en général le 5 du mois suivant.

5. DELAIS DE LIVRAISON

La livraison s'effectuera à l'adresse indiquée par le client et reprise sur l'acceptation de commande et sera considérée comme effectuée au moment où la commande arrivera à ladite adresse.

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Tout retard d'exécution des commandes ne saurait servir de base à l'annulation de celles-ci, à refuser les marchandises ou à bénéficier de dommages et intérêts.

La fabrication ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le vendeur et notamment s'il n'existe aucun retard de paiement, y compris sur d'autres commandes que celle qui doit être livrée.

Les marchandises, même franco, voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Cette vérification doit porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que leur conformité à la commande. Les délais de transports ne sont jamais garantis.

Tout retard dû, soit à la non remise par le client des documents prévus ou du bon à tirer accepté à la date convenue, soit à la survenance de cas de force majeure, entraînera à juste titre l'application de délais supplémentaires.





IMPRESSION
TOUS
SUPPORTS
Tirage Offset ou
Numérique sur tout
type de support

EVENEMENTIEL
Tous les outils pour optimiser votre visibilité lors d'un salon/évènement

Votre communication sur support Digital & Multimédia

6. FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure de nature à retarder, empêcher ou rendre économiquement exorbitante l'exécution de la vente a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de Oise Imprim'.

Constitue un cas de force majeure, tout événement de quelque nature qu'il soit, qui échappe raisonnablement au contrôle de l'une ou l'autre des parties tel que, notamment, la survenance d'incendie, rupture d'approvisionnement des matières premières, coupure d'électricité ou panne de machines rendant impossible l'exécution dans les délais prévus du travail confié, grève ou lock-out, interruption des moyens de transport quelle qu'en soit la cause, dispositions légales ou réglementaires affectant la production ou la livraison des produits.

Si l'événement se prolonge pendant plus de trois mois, Oise Imprim' se réserve, passé ce délai, le droit de résilier le contrat sans indemnité.

7. RECLAMATIONS

Sans préjudice des dispositions de l'article 5 alinéa 5 des présentes, les avaries, manquants, défauts d'emballage constatés à la réception des colis doivent impérativement être portés sur le récépissé de transport après contrôle minutieux de la livraison et faire l'objet d'un courrier avec A.R. adressé au transporteur dans un délai maximum de 48 heures, avec copie à Oise Imprim'. En aucun cas, les litiges avec les transporteurs ne peuvent justifier le non règlement des marchandises facturées.

Toute contestation relative à la qualité de la marchandise ne pourra être admise que dans les 3 jours ouvrés au plus tard qui suivront la date de la réception effective des marchandises ou de la date de la signature de la décharge, faite au transporteur. La contestation devra être adressée par lettre recommandée au siège de Oise Imprim'. Notre société ne garantit en cas de livraison défectueuse que l'échange des marchandises pour des produits conformes aux détails de la commande à l'exclusion expresse de tous dommages et intérêts pour préjudice subi directement ou indirectement, et notamment lors de la survenance d'une situation de force majeure, d'un cas fortuit ou dans le cas d'un événement qui rendrait impossible à notre société l'exécution de ses obligations.

Compte tenu des pratiques admises dans la profession et des contraintes techniques liées à nos fabrications, notre Société n'est pas tenue d'assurer la livraison de l'exacte quantité prévue à la commande. Le client est tenu d'accepter une tolérance en plus ou en moins de 5 % des quantités prévues. Offre satisfait ou remboursé

En cas de défaut constaté sur les prestations réalisées par Oise Imprim', tout client peut choisir de bénéficier de l'offre satisfait ou remboursé. Dans ce cas il renvoie à ses frais l'intégralité de la marchandise défectueuse chez Oise Imprim', 40b rue derrière le bois, 60850 ST GERMER DE FLY. A réception de la marchandise un avoir correspondant à 100% du prix d'achat de la marchandise est immédiatement porté au crédit du compte du client. Cette offre est accessible pendant un mois à compter de la date de livraison de la marchandise chez le client. Produits sous garantie

Certains produits de la gamme bénéficient d'une garantie constructeur. La période de garantie démarre à compter de la réception de la marchandise par le client.

8. CLAUSE PENALE

L'absence de paiement intégral à l'échéance initiale, y compris pour prorogation d'échéance, expressément consentie par la Société, entraînera automatiquement l'obligation pour le client de régler des intérêts en agios calculés au taux de la Banque Centrale Européenne (BCE) correspondant au taux refi en vigueur à la date d'émission de la facture majoré de 7 points, et cela dès le 5^{ème} jour suivant l'échéance de règlement indiquée sur la facture initiale, sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable. La Société sera habilitée pour tout autre marché ultérieur à exiger, outre l'apurement des créances, le règlement comptant de l'intégralité de la commande.

Tout retard de paiement pourra donner lieu à une pénalité complémentaire égale à 10% de la facture.

Tout chèque revenant en impayé entrainera la facturation des frais engendrés ainsi qu'une pénalité égale à 10% du montant du chèque. Au cas où le recouvrement devrait être effectué par voies judiciaires, et indépendamment du droit pour la Société de résilier le contrat dont le client ne remplit pas toutes ses obligations, il sera dû en sus du montant de la facture, soit une indemnité de 10% de la somme due, soit les frais réels occasionnés s'ils sont supérieurs, ceci en plus des intérêts de retard.

9. FICHIERS INFORMATIQUES, BONS A TIRER: LIMITES TECHNIQUES

Tout client est présumé être titulaire des droits de reproduction des documents, images, logos, polices de caractères, bénéficiant des lois sur la propriété intellectuelle, dont il confie l'impression à la Société. Il assume l'entière responsabilité des préjudices qui pourraient être invoqués par un tiers. Les fichiers informatiques nécessaires à fabriquer le produit imprimé doivent être fournis par le client.

Nos impressions étant principalement réalisées en amalgame (c'est à dire regroupées avec des travaux d'autres clients), le client accepte sans réserve les contraintes techniques liées à ce type d'impression :

- tolérances de façonnage d'environ 1 mm
- légères variations de couleurs
- en cas de réimpression, même à partir de fichiers identiques, le rendu des couleurs ne peut jamais être identique à 100 %

Il est également convenu que notre responsabilité est entièrement dégagée sur les défauts d'impression, de colorimétrie, de police, de défonce, de chasse de texte, conversions d'images, dans l'hypothèse où ces défauts sont présents sur les fichiers du client.

Le Client reconnaît également être informé que les logiciels de mise en page ne garantissent jamais une restitution à 100 % du fichier apparaissant à l'écran et peuvent entraîner, à l'occasion de traitements successifs, des résultats différents d'un affichage écran ou d'une impression sur une imprimante de bureau ou un copieur connecté.

Oise Imprim' se réserve le droit d'effectuer certaines modifications qu'elle jugerait indispensables sur les fichiers fournis par le client et qui ne seraient pas conformes au cahier technique (fonds perdu, remise au format, conversion de couleurs pantone, conversion d'images RVB, etc...). De même, la Société se réserve le droit de refuser toute commande dans l'hypothèse où les fichiers ne seraient pas conformes au cahier technique.

Pour toutes ces raisons, la responsabilité de la Société se saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect des contraintes techniques. Afin de limiter ces risques, il est vivement recommandé de réaliser une épreuve de contrôle calibrée (appelée Bon à Tirer B.A.T.) pour garantir l'intégrité de fichier à imprimer. A défaut de demande de B.A.T. lors de la commande, le client accepte sans réserve les limites techniques ci-dessus présentées. La Société n'intervient jamais sur les fichiers nécessitant une correction d'auteur. Dans ce cas, le client s'engage à fournir un nouveau fichier.

10. INFORMATIQUE ET LIBERTE

En application de la loi informatique et libertés, le client peut accéder aux informations le concernant, demander leur rectification ou exiger à ne plus figurer dans notre base de données.

11. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige, que ce soit sur la réalisation de travaux ou sur les présentes conditions générales de vente, le tribunal de commerce de Beauvais sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en intervention forcée.



Accueil téléphonique de 8h30 à 18h00 : 09 81 10 48 27

40b rue derrière le bois - 60850 ST GERMER DE FLY Catalogue et devis en ligne sur www.oise-imprim.fr RCS Beauvais - 477 793 343 - contact@oise-imprim.fr